



Litige avec france telecom

Par **planetautopieces_old**, le **05/12/2007 à 20:30**

bonjour, nous avons créé notre entreprise de vente en ligne de pièces détachées auto depuis le 1er août 2007 et à cette date nous avons fait une demande auprès de France Télécom pour nous mettre en service une ligne professionnelle avec un numéro spécifique à l'entreprise (nous travaillons à notre domicile). les techniciens sont venus une première fois le 4 septembre 2007 et ont constaté que le tableau extérieur était plein et on lancé une étude car il fallait des travaux pour rajouter une ligne. Depuis cette date nous attendons la fin des travaux c'est à dire depuis 4 mois. et apparemment il y a encore des travaux à faire dépendants du génie civil puisque les fils à relier passent sous la route. Pendant ce temps nous avons quand même mis un numéro de téléphone sur notre site mais il s'agit d'un numéro de portable dont certains clients ne doivent pas vouloir se servir, le coût étant trop élevé surtout d'un téléphone fixe. Nous avons donc certainement perdu des clients et donc de l'argent à cause de ça. Et comme nous venons de créer l'entreprise je ne vous cache pas que nous avons besoins de rentré d'argent. Y a t-il quelque chose à faire? Pouvons-nous espérer obtenir un dédommagement de la part de france Telecom? merci de votre réponse que nous attendons impatiemment. cordialement
Mr PEYTOUR